

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1195

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

430 130 393 RCS Lyon.

ODICEO.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Sigle : CGA.

Capital : 332800.00 EUR.

Adresse : 115, Boulevard BATAILLE DE STALINGRAD, 69100 Villeurbanne.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION NATIONALE Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 15 juin 2026 Société absorbante : ODICEO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 115 Boulevard de la Bataille de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE Capital social : 332 800 euros Numéro unique d'identification : 430 130 393 Lieu d'immatriculation : LYON Société absorbée : ODICEO-ENTREPRENARIAT & INNOVATION Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 115 Boulevard de la Bataille de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE Capital social : 7 625 euros Numéro unique d'identification : 449 395 607 Lieu d'immatriculation : LYON Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 83 667 euros ; Passif : 31 691 euros ; Actif net : 51 976 euros Rapport d'échange des droits sociaux : néant, la société absorbante détenant toutes les parts de la société absorbée. Montant prévu de la prime de fusion : NEANT Montant prévu du boni de fusion : 25 976 euros La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} septembre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Date de réalisation définitive de la fusion : 30 juin 2026 La société " ODICEO-ENTREPRENARIAT & INNOVATION " sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis, devant le Tribunal de Commerce compétent. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : - Au nom de l'absorbante : dépôt le 16/06/2026 au greffe du Tribunal de Commerce de LYON - Au nom de l'absorbée : dépôt le 16/06/2026 au greffe du Tribunal de Commerce de LYON..